

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 14 NOVEMBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 14 novembre 2016 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroix, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
M^{me} Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 5 citoyens

EST ABSENT :

M. Jean Duhaime, conseiller

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

16-11-180

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Pascal Théroix
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

16-11-181

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

La secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

DÉPÔT

5. Dépôt du rapport du maire 2016

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le maire dépose son rapport concernant la situation financière de la municipalité. Dans son rapport, il traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur de la municipalité, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice et les orientations générales du prochain budget et de ses immobilisations. Le rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire.

DÉPÔT

6. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 octobre 2016

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

DÉPÔT

7. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - Novembre 2016

Conformément à l'article 357 de la *loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, tout élu doit dans les 60 jours de son élection et à chaque année, déposer devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et celui de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans les personnes morales, les sociétés et les entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Les déclarations d'intérêts des élus sont déposées.

AVIS

8. Avis de motion – Règlement numéro 09-2016 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2017

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 09-2016 établissant le taux de la taxe foncière générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2017.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-11-182

9. Attribution des responsabilités des membres du conseil de novembre 2016 à novembre 2017

Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Pascal Thérroux
Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE les conseillers suivants soient nommés responsables des dossiers spécifiques à leur nomination afin de représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac aux différents conseils d'administration.

ÂGE D'OR	Pierre Yelle Réjean Gamelin
AGRICULTURE	Yves Plante
CENTRE COMMUNAUTAIRE	Pascal Thérroux Yves Plante
COMITÉ D'ENTRAIDE DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)	Daniel Labbé Jean Duhaime
COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (substitut)	Daniel Labbé Réjean Gamelin
COMITÉ ZIP DU LAC ST-PIERRE (Zone intervention prioritaire Lac St-Pierre) (substitut)	Pierre Yelle Jean Duhaime
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC	Jean Duhaime Réjean Gamelin Julie Bouchard
MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC	Jean Duhaime
MAISON DES JEUNES DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)	Réjean Gamelin Pascal Thérroux
PLAN D'URGENCE	Daniel Labbé Pierre Yelle Yves Plante Réjean Gamelin
POLITIQUE FAMILIALE (Comité famille & Maison Lien de la famille)	Julie Bouchard
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)	Jean Duhaime Julie Bouchard Yves Plante
RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE ST-FRANÇOIS-DU-LAC (substituts)	Yves Plante Réjean Gamelin Jean Duhaime Pascal Thérroux
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS ST-FRANÇOIS (substitut)	Pascal Thérroux Daniel Labbé

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

VOIRIE MUNICIPALE

Pierre Yelle
Daniel Labbé
Réjean Gamelin

« VÉLO SUR LA RIVIÈRE » PONTON

Pierre Yelle
Pascal Théroux

COOPÉRATIVE DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN

Daniel Labbé

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Membres du conseil du CDL:

Peggy Péloquin, secrétaire
Jean Duhaime, pro-maire
Daniel Labbé, conseiller
Pascal Théroux, conseiller
Martine Meynieu, citoyenne
Isabelle Lefebvre, citoyenne
Steve Rouillard, citoyen
Valérie Lavoie, citoyenne
Yves Plante, substitut

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Membres du conseil :

Pascal Théroux, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller

Membres d'office :

Pierre Yelle, maire
Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou
Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe
Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et personne-ressource

Citoyens de la municipalité :

Jacques Chagnon
Guy Gouin
Jacques Morvan

QUE les présentes attributions soient confiées pour une période de douze (12) mois et prennent effet à compter des présentes;

QUE les signataires à la Caisse Populaire Desjardins du Bas Saint-François sont les suivants :

Maire : Pierre Yelle
Pro-maire : Jean Duhaime
Secrétaire-trésorière : Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière adjointe : Hélène Latraverse

Pour l'accomplissement de leur mandat, les représentants possèdent tous les pouvoirs dévolus par les Lois municipales et les autres Lois.

16-11-183

10. Maison des jeunes du Bas Saint-François – Renouvellement du bail pour l'année 2017

CONSIDÉRANT qu'un bail a été conclu entre la municipalité et la Maison des jeunes du Bas Saint-François, pour le local situé au 10-A rue du Centre-Communautaire;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le bail vient à échéance le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER le bail pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et ce, aux conditions déterminées au bail signé entre les parties pour un montant de 225,00 \$ par mois;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit bail.

16-11-184

11. Avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes municipales et/ou scolaires

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière d'une municipalité locale doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant la liste des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales ainsi qu'un état du montant des taxes scolaires dues si un état des arrérages a été remis à temps par le directeur général de la commission scolaire concernée. (a.1022 CM);

CONSIDÉRANT qu'une somme de 50 756,12 \$ en capital, intérêts et pénalités est dû au 14 novembre 2016 sur les biens-fonds imposés pour les exercices 2014 et 2015 et qu'un montant additionnel en capital de 53 173,06 \$ est également à échéance pour l'exercice 2016 par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 6 542,98 \$ en capital, intérêts et frais sera due au 14 novembre 2016 pour les exercices 2014 et 2015 à la Commission scolaire de la Riveraine par les propriétaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité approuve cet état;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'un avis de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires soit transmis à toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les exercices financiers 2014 à 2016.

16-11-185

12. Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2017

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le conseil municipal de Saint-François-du-Lac tiendra le mardi 20 décembre 2016 à compter de 19h00 au 400, rue Notre-Dame, une séance publique sur l'adoption des prévisions budgétaires 2017 et du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal d'immobilisations.

16-11-186

13. Fermeture du bureau – Période des fêtes et date de la première séance du conseil 2017

CONSIDÉRANT qu'il sera opportun de fermer les bureaux administratifs du 23 décembre 2016 à compter de midi jusqu'au 08 janvier 2017 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les congés payés par le conseil municipal, pour les employés permanents à temps plein, sont aux nombres de 3 jours à Noël et de 2 jours au Nouvel An pour un total de 5 jours;

CONSIDÉRANT que les cinq autres jours ouvrables seront compensés par la banque de temps ou les journées de maladie non écoulées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE les employés écoulent leurs journées de maladie ou leurs heures accumulées pendant la période de fermeture du bureau afin d'avoir la même rémunération que toutes les semaines précédentes;

QUE cette solution est plus avantageuse pour la municipalité, puisque l'ouverture du bureau pendant la période des fêtes, occasionnerait le versement de salaires réguliers en plus des journées de maladie en banque au 31 décembre 2016;

DE FERMER les bureaux administratifs du 23 décembre 2016 à compter de midi jusqu'au 08 janvier 2017 inclusivement;

D'INFORMER les citoyens par le biais du bulletin municipal des dates de fermeture du bureau et de la date de la première séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 16 janvier 2017.

16-11-187

14. Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska – Plan de partenariat 2017

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme de Nicolet-Yamaska propose un plan de partenariat pour une période d'un an, soit 2017;

CONSIDÉRANT que le coût pour le plan partenaire 2017 est de 230 \$, le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les publicités relatives au plan partenaire de notre municipalité traitent principalement de l'activité « Vélo sur la Rivière » administrée à même les dépenses du budget ponton;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-11-188

15. Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac – Adoption du budget 2017

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » a adopté, lors d'une séance tenue le 20 septembre 2016, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 au montant de 425 599 \$;

CONSIDÉRANT que la quote-part des municipalités membres est de 304 599 \$ au total et que pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac la quote-part s'élève à 88 169 \$ pour 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité est en accord avec la teneur de ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine le budget adopté par le conseil d'administration de la « Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac » pour l'exercice financier 2017 au montant de 425 599 \$;

DE RÉSERVER au budget 2017 un montant de 88 169 \$ pour notre quote-part.

16-11-189

16. Lien maison de la famille – Contribution 2016

CONSIDÉRANT que le lien maison de la famille demande une contribution financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs familles de Saint-François-du-Lac qui fréquentent cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 250,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-11-190

17. Régie Intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François – Adoption du budget 2017 corrigé

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François a corrigé le budget 2017 concernant le montant des immobilisations soit 30 606 \$ au lieu de 26 406 \$ pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT que le budget total reste au même montant de 337 756 \$;

CONSIDÉRANT que notre part pour l'immobilisation est de 11 012 \$ au lieu de 9 501 \$ et que notre part totale est de 127 760 \$ au lieu de 126 249 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le budget adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas Saint-François pour l'exercice financier 2017, au montant de 337 756 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de 2017 au montant de 127 760 \$;

DE RÉSERVER dans les prévisions budgétaires 2017 une contribution égale à 127 760 \$;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 16-10-177.

16-11-191

18. Augmentation du fonds de roulement de 25 000 \$ - Autorisation

CONSIDÉRANT que le fonds de roulement actuel est de 75 000 \$ et que le conseil municipal désire l'augmenter à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AFFECTER le surplus accumulé de 25 000 \$ afin d'augmenter le fonds de roulement à 100 000 \$;

QUE madame Peggy Péloquin, directrice générale, effectue les démarches nécessaires pour ladite transaction;

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer les documents nécessaires, s'il y a lieu;

D'AFFECTER au poste 59-110-00-000 « Surplus accumulé » les crédits nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-11-192

19. Nomination du vérificateur comptable externe – Exercice financier 2016

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux offres de services concernant l'audit de nos états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que les deux offres de services sont les suivantes :

- Raymond Chabot Grant Thornton 11 500 \$ taxes en sus
- Hébert Marsolais Inc. 8 500 \$ taxes en sus

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER la firme Hébert Marsolais Inc. comme vérificateur comptable externe pour notre municipalité;

D'AFFECTER au poste 02-130-00-413 « Vérification » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-11-193

20. Demande de dérogation mineure présentée par madame Claire Lacouture (1)

CONSIDÉRANT que madame Claire Lacouture demande une dérogation mineure, afin de faire accepter une superficie de lot de 1102,6 mètres carrés au lieu de la norme du règlement actuel de 1500 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le lot ne peut être agrandi à même la partie agricole ayant été créée après l'entrée en vigueur de la loi (LPTAQ) :

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 473 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale de cette demande est pour permettre une transaction immobilière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure telle que présentée par madame Claire Lacouture et telle que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

16-11-194

21. Demande de dérogation mineure présentée par madame Claire Lacouture (2)

CONSIDÉRANT que madame Claire Lacouture demande une dérogation mineure, afin de faire accepter une distance de 1.04 mètres alors que la norme est de 1.5 mètres concernant le coin ouest de la maison;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 473 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale de cette demande est pour permettre une transaction immobilière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure telle que présentée par madame Claire Lacouture et telle que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

AVIS

22. Avis de motion – Règlement numéro 07-2016 modifiant le règlement numéro 02-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 07-2016 modifiant le règlement numéro 02-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

AVIS

23. Avis de motion – Règlement numéro 08-2016 remplaçant le règlement numéro 03-2013 sur la prévention et la protection contre les incendies

Le conseiller Daniel Labbé donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 08-2016 remplaçant le règlement numéro 03-2013 sur la prévention et la protection contre les incendies.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

16-11-195

24. Entreprises d'électricité D.A. Inc. – Paiement des travaux au centre communautaire

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 16-06-124 autorisait le mandat aux Entreprises d'électricité D.A. au montant de 2 207 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande de travaux a été ajoutée, soit le remplacement des trois (3) luminaires de sortie, au montant de 785,96 \$ taxes en sus pour les matériaux et la main d'oeuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 2 992,96 \$ taxes en sus aux Entreprises d'électricité D.A. Inc.;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 «Bâtisse» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-11-196

25. MRC de Nicolet-Yamaska – Adoption et transmission du rapport final des travaux de la salle multifonctionnelle au centre communautaire

CONSIDÉRANT que le projet de la salle multifonctionnelle au centre communautaire, a été présenté à la MRC de Nicolet-Yamaska, par notre résolution numéro 16-04-76;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska, a accepté le projet présenté, par sa résolution numéro 2016-05-159;

CONSIDÉRANT que le rapport final des travaux a été complété et qu'il doit être acheminé à la MRC de Nicolet-Yamaska afin de recevoir le paiement final de 4 005 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACHEMINER la présente résolution ainsi que le rapport final des travaux à la MRC de Nicolet-Yamaska et de demander le versement final du projet.

16-11-197

26. Terrain de balle – Location de machinerie par les loisirs aux Équipements Forcier Ltée

CONSIDÉRANT que Les Équipements Forcier Ltée ont émis leur facture au Comité des loisirs, concernant la location de machinerie pour l'enlèvement des vieilles clôtures au terrain de balle, au montant de 1 442,94 \$ incluant les taxes applicables (1 317,59 \$ net);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit émettre un chèque au nom du Comité des loisirs au total de la facture soit 1 442,94\$ afin qu'il puisse émettre leur paiement au fournisseur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 1 442,94 \$ au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 « Subvention – Comité loisirs » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-11-198

27. Commandite pour Opération Nez Rouge 2016

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez Rouge Nicolet-Bécancour, organise l'opération nez rouge dans le Bas Saint-François, en collaboration avec le conseil et le Corps de police des Abénakis;

CONSIDÉRANT qu'il sollicite une commandite pour cet événement;

CONSIDÉRANT que les profits seront partagés entre différents organismes dont entre autre Le Lien Maison de la Famille de Pierreville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100 \$ à Opération Nez Rouge Nicolet-Bécancour;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-11-199

28. Sainte-Anne-de-Sorel – Demande d'appui afin d'obtenir un assouplissement de la disposition de la Politique de protection de rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sollicite l'appui de notre municipalité afin d'obtenir un assouplissement de la disposition de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI), qui interdit la reconstruction d'une résidence en zone de récurrence 0-2 ans advenant un sinistre, autre qu'une inondation;

CONSIDÉRANT que suite à la demande du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) d'intégrer une nouvelle cartographie basée sur des relevés topographiques LiDAR à l'intérieur des règlements d'urbanisme de la municipalité, une immense partie du territoire Sainte-Annois se retrouvera en zone de récurrence 0-2 ans;

CONSIDÉRANT que si cette cartographie entre en vigueur, environ 200 résidences de Sainte-Anne-de-Sorel, perdront tout droit de reconstruction advenant un sinistre, autre qu'une inondation;

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) démontre une ouverture dans le dossier, mais demande à être convaincu du bien-fondé d'un tel décret;

CONSIDÉRANT qu'afin de convaincre les ministres concernés, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, a requis les services de l'Université de Montréal afin de rédiger un mémoire intitulé « Sainte-Anne-de-Sorel et ses îles » démontrant l'unicité de leur municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPUYER la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel dans ses démarches auprès des ministères concernés, afin d'obtenir un assouplissement de la disposition de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI).

16-11-200

29. PAARRM – Demande de changement d'affectation de la contribution financière demandée par la résolution numéro 16-04-84

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 16-04-84 concernait une demande d'aide financière à affecter à des travaux de pavage d'une partie du rang Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'en date 16 septembre 2016, le ministre des Transports a confirmé par lettre une aide financière de 15 000 \$ pour le projet mentionné, mais que ces travaux ne pourront pas être réalisés cette année;

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière pourraient faire l'objet d'un changement d'affectation de la contribution financière accordée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER un changement d'affectation de la contribution financière accordée pour des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière dont les coûts pourraient s'élever de 20 000 \$ à 25 000 \$;

D'ACHEMINER la présente résolution à M. Donald Martel, député, afin qu'il recommande cette nouvelle demande.

30. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

31. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

32. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Pierre Yelle, maire, fait un résumé de ses activités du mois de novembre et informe les citoyens de différents dossiers.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-11-201

33. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6027	Accommodeur St-François (Essence)	343.53
6028	Annonceur (L) (Avis public - Dépôt du rôle)	493.24
6029	Aquatech (Honoraires professionnels)	2 104.06
6030	Bélanger Sauvé Avocats (Honoraires professionnels)	1 260.37
6031	Bouchard Julie (Remboursement pour Chloé et Antoine Verville)	70.00
6032	Buropro Citation (Ent. photocopieur 3 mois /copies et fournitures)	408.32
6033	Can-Explore Inc. (Nettoyage et inspection)	33 590.95
6034	Chagnon Jacques (CCU 10 novembre 2016 - 2 dossiers)	60.00
6035	Comité des Loisirs (Remboursement - Ajout pour terrain de balle)	3 237.70
6036	Dufault Gérard (Service de rotoculteur)	212.50
6037	Emco corporation (Cadre et couvercle égout)	1 984.10
6038	Emondage Crevier (Élagage)	125.00
6039	Entreprises Pierreville ltée. (Les) (Location machinerie)	4 877.82
6040	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les) (Entretien bibliothèque)	85.78
6041	Équipements Raydan (Location d'équipements)	170.80
6042	Fédération Québécoise mun. (Consultation maire contre direction)	129.35
6043	Fonds de l'information foncière (Droit mutations - Octobre 2016)	36.00
6044	Gamelin Réjean (CCU 10 novembre 2016 - 2 dossiers)	60.00
6045	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Octobre)	335.00
6046	GDG Environnement (Mouches noires 4/4 vers.)	20 033.24
6047	Gendron et Lamoureux (Achat lubrifiant pour dégrilleur)	109.46
6048	Génicité (Plan d'intervention-Avancement)	5 058.90
6049	Gosselin Georges (Ent. gazon aire de repos Haut-de-la-Rivière)	500.00
6050	Gouin Guy (CCU 10 novembre 2016 - 2 dossiers)	60.00
6051	Groupe Environex (Analyse d'eau usée - Octobre)	223.74
6052	9310-1921 Québec Inc. (Rénovation Centre communautaire)	7 083.14
6053	Latraverse Hélène (CCU 10 novembre 2016 - 2 dossiers)	60.00
6054	Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)	70.28
6055	Martech (Panneaux)	507.62
6056	Morvan Jacques (CCU 10 novembre 2016 - 2 dossiers)	60.00
6057	Municipalité de Pierreville-Enlèvement des bouées)	1 954.00
6058	Niquet Marcel (Fournitures de travail et CCU)	266.94
6059	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	130.06
6060	Pitney Bowes (Loc. compteur postal -1 déc. au 28 fév. 2017)	397.57
6061	Régie Incendie (Interventions et visite de prévention)	4 313.17
6062	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Novembre 2016)	10 519.21

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6063	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part nov. 2016)	1 448.69
6064	Les Serres aux jardins de Laura (Ent. pelouses et plates-bandes)	3 844.43
6065	Théroux Pascal (CCU 10 novembre 2016 - 2 dossiers)	60.00
6066	Villiard Jacques (Décapage / cirage centre communautaire)	1 580.27
6067	Wolseley Canada inc. (Tuyaux Aqueduc)	1 908.28
6068	Yelle Pierre (CCU 10 nov. 2016-2 dossiers et dîner comm.)	81.00
6069	Piché Paul (Allocation cellulaire - Novembre 2016)	25.00
6070	Martineau Carmen (Tonte de pelouse - 2e/2 versement été 2016)	2 700.00
6071	Régie Incendie Pierreville - St-François (Quote-part nov. 2016)	16 960.50
6072	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part nov.2016)	13 464.00
6073	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Éclairage DEL 47 luminaires)	21 410.64
6074	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	134.35
6075	Latraverse Hélène (Remboursement d'achat pour bureau)	241.93
PPA	Caisse populaire (Intérêt + capital - Aqueduc Lachapelle)	18 645.25
TOTAL DES CHÈQUES		183 436.19

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6023	Michon Yvon et Alex, Peintres (Peinture ctr comm.-Ajust.)	55.68
6024	Avensys (Remplacement échantillonneur portatif)	3 828.67
6025	Ghislaine Lachapelle (Achat de livres bibliothèque)	281.62
6026	Petite caisse renflouement (Eau, frais poste, acc.usine)	134.42
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Octobre 2016)	794.63
PPA	Hydro-Québec (Eclairage public - Septembre)	4 040.61
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - octobre 2016)	68.99
PPA	Croix Bleue Médiavie (Assurance collective – Nov. 2016)	1 709.71
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS prov. – Oct. 2016)	7 252.95
PPA	Receveur Général du Canada (DAS féd. - Octobre 2016)	2 815.76
PPA	RREMQ-Régime de retraite des employés (Octobre 2016)	2 095.66
TOTAL DES CHÈQUES		23 078.70

DÉBOURSÉS OCTOBRE 2016

Salaires octobre 2016	18 042.82
TOTAL DES DÉBOURSÉS	18 042.82

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (*Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote*)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

34. Période de questions

- Asphalte rue Notre-Dame (puisards)
- Asphalte rang du Haut-de-la-Rivière
- Feuilles d'automne dans le rang du Bois-de-Maska

35. Conclusion

16-11-202

36. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h32.

Pierre Yelle
Maire

Hélène Latraverse
Secrétaire-trésorière adjointe